

Conseil d'administration du 23 juin 2025

Procès-verbal

Année scolaire : 2024/2025

Numéro de séance : N°5

Date de transmission de la convocation aux membres : 17/06/2025

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Etaient présents :

ADMINISTRATION	GANZITTI Christophe	Proviseur
	LOYER Hélène	Proviseure adjointe
	LERICHE Caroline	Adjointe gestionnaire
	POTIRON Bernard	Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques
	BEUVE Solveig	CPE
PERSONNELS DE L'ÉTABLISSEMENT	RENOUF Aminthe	Représentants Collectivité de rattachement
	FORESTIER Laurent	Enseignants
	HENRIOT Fabienne	
	HUSSON Maud	
	KOZLYK Stéphane	
	GRIGNON Olivier	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé
	PASQUIER Jérémie	
PARENTS ET ÉLÈVES	DA SILVA OLIVEIRA Eugénia	
	REIMANN Elsa	Parents d'élèves
	DESFEUX Lysiane	
	MARIEL COGNEAU Anne-Juliette	
	BENBELKACEM Enzo	Elèves
	BOBO Louis	

Le quorum étant atteint (16 personnes présentes), monsieur le proviseur ouvre la séance à 18h06.

Une secrétaire de séance adjointe est désignée en la personne de Madame HUSSON.

Adoption du procès-verbal du 3 mars

Monsieur le proviseur demande si le procès-verbal du dernier CA appelle à des remarques ou à des modifications. Aucune remarque n'étant signifiée, il le met au vote :

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

En préambule du CA, Monsieur le Proviseur indique que du fait du passage de l'agence comptable à l'application op@le et des difficultés qu'occasionnent le progiciel, l'agent comptable n'a pas été en mesure d'établir le compte financier du Lycée François Rabelais à cette date.

Il sera donc programmé un conseil d'administration à la mi-septembre à cette fin. Il est précisé qu'en fonction des besoins exprimés notamment par les enseignants en cette fin d'année scolaire, une priorisation sera faite et nous répondrons aux demandes d'achats en plusieurs temps.

Affaires pédagogiques

Ventilation de la DHG

Sans revenir sur l'ensemble des informations qui ont fait l'objet d'un échange lors de la remontée des TRMD, Monsieur le Proviseur indique que la répartition proposée est peu ou prou la même que l'année dernière à la différence qu'il indique avoir pu obtenir un financement des CS de niveau 4 (Sommellerie et Métiers du Bar) à hauteur de 24 heures. La répartition est contrainte par une diminution des heures poste par rapport à l'an passé. Il est précisé par ailleurs que quelques aménagements sont encore à prévoir en ce qui concerne les BMP car les réductions de service ne sont pas prises en compte.

La répartition des IMP dont la dotation s'élève à 12,25 sera répartie selon le tableau envoyé avec la ventilation de la DHG.

Le nombre d'ETP en AED est inchangé et reste fixé à 7. Pour ce qui est du nombre de Pactes, il est en baisse (7 pour le LGT et 25 pour la SEP).

Les élus enseignants pointent plusieurs problématiques dans la ventilation proposée et indiquent qu'il serait opportun d'avoir une réflexion commune en conseil pédagogique comme par exemple la pertinence de la co-intervention en Français avec 2 enseignants de la voie professionnelle (du fait des classes mixtes Cuisine/Commercialisation et service en restauration), la répartition des 3 heures d'accompagnement personnalisé en CAP qui pourraient faire l'objet d'un projet global autour de la gestion de l'hétérogénéité. Les enseignants précisent qu'il est sain de réinterroger les pratiques en fonction des besoins et que les choix n'étant pas immuables, ils peuvent être rediscutés en équipe.

Un conseil pédagogique sera réuni en début d'année prochaine sur ces problématiques.

18h33 : arrivée de Madame Renouf et de Madame Mariel Cogneau.

Monsieur le Proviseur met aux votes la proposition de ventilation par discipline :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 4

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

Les élus enseignants précisent que les abstentions sont en raison de la baisse des heures et non pas en raison de la répartition proposée.

Bilan des Pactes 2024/2025

Pour l'année 2024-2025, 41,5 pactes ont été consommés :

- 5 pactes au titre du LGT
- 36,5 pactes au titre de la voie professionnelle

16 enseignants ont accepté de participer au dispositif de RCD pour un équivalent de 14,5 pactes (une demande de récupération de 52 heures non réalisées a été faite auprès de la DPE). 218,5 heures ont été remplacées au titre du RCD (rémunérées sous forme de Pactes pour 211h et 7,5h rémunérées en HSE sur le budget de l'établissement).

Titre	Nombre de Pactes
<i>Coordination découverte métiers</i>	5
<i>Difficulté scolaire 24h</i>	5
<i>Enseignement. d'options 24h</i>	6
<i>Lien établissement entreprise</i>	4
<i>Projets pédagogiques innovants</i>	4
<i>RCD 18h</i>	14,5
<i>Spécialisation professionnel 24h</i>	1
<i>Tutorat groupe d'élèves</i>	2
TOTAL	41,5

Perspectives...

	SEP	LGT
R2025	25	7
R2024	41,5	11,5
R2023	156	19

Pour 2025/2026, le RCD doit représenter 42% de la dotation (soit 10,5 pactes de la SEP et 3 du LGT). Seuls les pactes RCD sont sécables en quotité de 9h. Les projets innovants ne peuvent concerner qu'1% de la dotation allouée.

Les élus enseignants regrettent que ne soient pas considéré l'investissement réel de nombreux enseignants sur des missions annexes qu'ils remplissent ; les moyens n'étant pas prévus à hauteur. Le manque de moyens pour faire fonctionner l'établissement en dehors des heures de cours est pointé. La rémunération sur service fait serait préférable afin de ne pas avoir à récupérer des heures.

[Calendrier de rentrée des élèves](#)

[Organisation du temps scolaire année 2025-2026](#)

[Périodes de formation en milieu professionnel](#)

Monsieur le Proviseur demande si les calendriers de l'organisation de l'année scolaire 2025-2026 (calendrier prévisionnel et organisation de la rentrée des élèves) ainsi que celui des périodes de formation en milieu professionnel appellent à des questions ou à des modifications.

Il précise que le calendrier des PFMP envoyé a subi une légère modification pour la 1^{ère} année de CAP : afin de leur permettre de participer à une activité théâtrale, leur stage de janvier débutera le 12 janvier et se terminera le 30 janvier. Il indique également que selon le calendrier de l'an prochain, le parcours Y pourrait débuter soit en semaine 21 soit en semaine 22.

L'organisation du temps scolaire est mise au vote.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

Installation de ruches

Monsieur le Proviseur indique qu'à l'initiative d'une enseignante qui est également apicultrice, l'établissement pourrait accueillir des ruches pendant quelques mois de l'année à partir de la rentrée prochaine. Dans le cadre des actions du CESCE et de la labélisation e3d du Lycée, l'implantation de ruchers a tout son sens au niveau pédagogique. Une partie du miel ainsi récolté pourra notamment servir à des dégustations culinaires.

Monsieur le Proviseur précise toutefois qu'il lui reste à obtenir l'aval des DRH du Rectorat et de la Région Normandie par rapport aux risques liés au personnel.

Une représentante des parents d'élèves indique que ce sujet doit être pris au sérieux car des personnes (élèves ou personnels) allergiques aux piqûres pourraient courir un risque non négligeable pour leur santé.

Afin qu'il puisse y avoir implantation de celles-ci, le CA doit donner son avis.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

Dotation en AED

Monsieur le Proviseur indique que le lycée, comme l'année scolaire précédente, bénéficie d'une dotation de 7 ETP en AED pour 2024-2025.

A la demande d'un élève des enseignants sur les changements éventuels de l'équipe d'AED à la rentrée prochaine, le Proviseur indique qu'il se félicite d'avoir des AED disponibles, serviables, compétents et que l'équipe devrait être stable.

Monsieur le Proviseur demande l'autorisation au CA de pouvoir procéder au recrutement d'assistants d'éducation à hauteur de 7 ETP pour des missions multiples.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

Composition du Conseil pédagogique

Afin de permettre une mise en application de l'article R.421-41-3 du Code de l'éducation et parfaire le fonctionnement du Conseil pédagogique, Monsieur le Proviseur présente pour information la composition du conseil pédagogique du Lycée. Il sera mis en place sous cette forme dès la rentrée prochaine.

Affaires financières

Bilan des sorties et voyages pédagogiques 2024

➔ Voyage pédagogique à Cognac en mars 2024

Pour information, madame la secrétaire générale présente le budget final du voyage à Cognac pour la classe de CS Employé Barman d'un coût individuel final de 177,08 €.

➔ **Sortie pédagogique à Paris en avril 2024**

Pour information, madame la secrétaire générale présente le budget final de la sortie à Paris pour la classe de TPRO2 d'un coût individuel final de 54,58 €.

➔ **Voyage pédagogique à Bordeaux en mai 2024**

Pour information, madame la secrétaire générale présente le budget final du voyage à Bordeaux pour la classe de CS Sommellerie d'un coût individuel final de 161,37 €.

➔ **Sortie pédagogique à Paris en septembre 2024**

Pour information, madame la secrétaire générale présente le budget final de la sortie à Paris pour la classe de CS Employé Barman d'un coût individuel final de 60,70 €.

➔ **Voyage pédagogique à Paris en novembre 2024**

Pour information, madame la secrétaire générale présente le budget final du voyage à Paris pour les élèves des classes de 1^{ère} STHR et 1^{ère} année de BTS MHR d'un coût individuel final de 117,38 €.

➔ **Voyage pédagogique à Bruxelles en décembre 2024**

Pour information, madame la secrétaire générale présente le budget final du voyage à Bruxelles pour les élus du CVL d'un coût individuel final de 167,92 €.

Le Lycée a ainsi, au total, dépensé 3785,97 € sur le budget (hors Bruxelles financé par des fonds extérieurs).

Décisions budgétaires modificatives

Madame la secrétaire générale présente les DBM 18 à 26 pour information qui concernent des régularisations de subventions (viabilisation, projets Erasmus, recettes SRH, remboursements des frais d'examens, subventions régionales SORA, amortissements).

Admissions en non-valeur de créances contentieuses

Madame la secrétaire générale demande de bien vouloir admettre en non-valeur les créances de 3 familles pour un montant de 984,39 €.

Monsieur le Proviseur demande au CA l'autorisation d'admettre en non-valeur ces créances.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

Don à l'AS du Lycée

Suite à la participation des élèves de l'AS au championnat d'escalade de France en sport partagé, l'AS demande au lycée un soutien financier à hauteur de la participation actée dans la charte des sorties et voyages, à savoir : 120 € (20€ x 6 élèves).

Un questionnement est fait par un élu des enseignants sur le montage concernant le budget prévisionnel de ce déplacement quant à son coût important par élève. Un déficit de 3000 € interroge

sur le bien-fondé d'un tel déplacement pour 6 élèves et 2 enseignants. Il est noté que d'autres établissements font le choix de renoncer à certaines compétitions faute de moyens.

Monsieur le Proviseur précise que pour les années à venir, une attention toute particulière sera portée par l'AS sur les déplacements lointains et de ce fait coûteux. Un bilan sera fait lors de l'assemblée générale de l'AS à la rentrée prochaine.

Madame la Maire adjointe de Ifs indique également que la Ville de Ifs accompagnera l'AS par une subvention exceptionnelle qui va être votée à hauteur de 500 €.

Monsieur le Proviseur propose ce versement de 120 € au vote :

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (Monsieur le Proviseur indique qu'en tant que Président de l'AS, il ne prend pas part au vote).

Acte du CA

Affaires financières diverses

Concession de logements

Madame la secrétaire générale indique que les concessions de logement restent à l'identique des années précédentes. Les logements sont concédés en Nécessité Absolue de Service (NAS) comme suit :

- 2 F5 : Proviseur et Adjoint Gestionnaire,
- 4 F4 : Proviseur Adjoint, Conseiller Principal d'Éducation, Agent d'accueil et Ouvrier de maintenance en bâtiment.

Monsieur le Proviseur met au vote l'affectation des logements :

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

Tarifs

➔ Tarifs des services de restauration et d'hébergement 2025-2026

Madame l'adjointe gestionnaire présente aux membres du CA les tarifs applicables à la restauration et à l'internat pour l'année scolaire 2025-2026.

Monsieur le Proviseur indique, qu'à l'image de l'année scolaire 2024-2025, il sera ajouté le tarif journalier du forfait à la facture du 3^e trimestre pour chaque élève qui doit être en cours sur la période dépassant les 32 semaines fixées par la Région Normandie (à partir du 8 juin 2026 jusqu'au 26 juin 2026). Une remise d'ordre sera opérée pour les élèves en PFMP, à l'image de ce qui est fait le reste de l'année.

Les choix de type de tarifs des services de restauration et d'hébergement pour 2025-2026 sont mis au vote.

POUR : 18
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0
Acte du CA

Questions diverses

Les professeurs élus ont déposé 2 questions :

- Serait-il possible de clarifier la situation des heures complémentaires destinées aux dédoublements dès la remontée du TRMD afin d'éviter toutes formes d'interprétation, de suspicion et de potentiels conflits entre collègues ?

Monsieur le Proviseur indique qu'il lui semble que tout est transparent et que tout est indiqué dans le tableau de répartition des moyens qui fait apparaître l'ensemble des dédoublements pour toutes les classes.

Chacun peut donc voir clairement et analyser la ventilation proposée des 245,35 heures complémentaires pour la rentrée 2025 ; celles-ci étant calculées en prenant en compte les prévisions d'effectifs.

Monsieur le Proviseur précise que la ventilation de ces heures suit une logique claire et déjà indiquée sur le financement des spécificités du lycée. Elle tient compte des nombreuses classes mixtes, des cours obligatoires, des obligations portées par les dernières réformes (qui portent sur le Français et les maths notamment), des choix d'établissement (d'accompagner l'EURO et les LV2), tout cela dans le cadre d'une dotation qui reste contrainte en heures postes.

Le Proviseur indique qu'il répondra à cette demande en espérant que cela n'amènera pas d'autres comparaisons entre matières...

Les élus enseignants précisent que les dédoublements ont un impact certain sur la qualité de travail avec les élèves et qu'il est normal que chacun puisse s'interroger sur la possibilité d'en bénéficier. Les conditions de travail ne sont pas les mêmes d'une discipline à l'autre, il serait opportun que tout un chacun en prenne la mesure. Par ailleurs, les choix d'établissement n'étant pas immuables, il est sain de pouvoir en rediscuter en équipe au sein du conseil pédagogique.

- L'organisation interne de fin d'année a été marquée par des CCF dans certaines matières qui prennent les élèves sur certaines heures de cours d'enseignement général. Certains n'ayant pas été avertis directement par leurs collègues ou l'ayant été tardivement par le biais de Pronote, ils souhaiteraient ne plus reconnaître la même situation car cela pose des difficultés pour les progressions.

Monsieur le Proviseur souhaite une responsabilisation de chacun. Il est indispensable que chaque collègue prévienne les autres enseignants impactés par des changements induits.

Les élus enseignants pointent les impacts des convocations des élèves de cuisine en tant que commis pour les examens, des stages de SST, des positionnements de CCF sur les heures des collègues, des sorties pédagogiques prévues sans en informer l'équipe pédagogique. Tout cela désorganise la fin de l'année et ne permet pas aux enseignants qui subissent ces changements de mener à bien leur progression et de préparer sereinement les élèves à d'éventuels CCF. Les élèves ne bénéficient pas tous du même enseignement au sein d'une même classe. Il est précisé que les enseignants d'enseignement général sont très impactés par ces pratiques qui mettent à mal la cohésion d'équipe. Il est demandé que chacun prenne en considération et respecte le travail de tous les collègues.

La séance est levée à 20h15.

Le Proviseur,



Christophe GANZITTI

La secrétaire,



Maud HUSSON